



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 avril 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 18 avril 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUQUE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH et Mme. EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à M. TEXIER, Mme CIUDAD-KADI, Mme FAULE et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. GIRAULT.

Secrétaire de séance : Mme DIMPRES Zaraa

N° 2025-052 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FÉDÉMUSE :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la demande présentée par l'Association Fédémuse pour l'organisation de la saison musicale 2025,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 17 avril 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 2 200 € à l'Association Fédémuse au titre de l'année 2025.

Dépense inscrite au budget primitif 2025, article 65748.

Suivent les signatures.

 **BOURDOUNE**
Maire